	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 20 mai 2022</b>	<b>N° 2022-285</b>

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**


M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00  
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15  
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00  
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00  
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25  
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00  
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30  
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 20 mai 2022</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Ville et Quartiers en Renouveau</b>	<b><i>N° 2022-285</i></b>

---

**Projet de Renouveau urbain du quartier Joliot Curie - Projet de réalisation de la restructuration du groupe scolaire de la Benaugue - Demande de subvention -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. Contexte et contenu du projet :**

Depuis la loi portant Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, Bordeaux Métropole dispose de nouvelles compétences légales en matière de politique de la ville et pilote désormais les opérations de renouvellement urbain accompagnées par l'ANRU.

Le règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain de la Métropole a pour objet de mettre en place toutes les conditions nécessaires au bon déroulement des projets et définit les prises en charge de la Métropole, les répartitions de financement, les modalités voire le cas échéant les conditions dans lesquelles il est mobilisable.

La réhabilitation du groupe scolaire de la Benaugue fait partie du projet de renouvellement urbain Joliot Curie, opération d'aménagement d'intérêt métropolitain contractualisée avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Le groupe scolaire de la Benaugue fait l'objet d'un large programme de réhabilitation qui va contribuer à la revalorisation de son image. La ville de Bordeaux porte plus largement le projet « d'école ouverte » quant au positionnement de l'école par rapport aux parents, aux familles, au quartier. L'objectif est de faire connaître l'école à travers des propositions spécifiques attractives et de multiplier les propositions dans l'école à destination des habitants du quartier.

**2. Montant de l'aide financière demandé à Bordeaux Métropole pour la réalisation de l'équipement.**

Le coût de l'opération s'élève à 5 900 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bordeaux.

Conformément au règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville adopté par la délibération n° 2019-466 du 12 juillet 2019, Bordeaux Métropole s'engage à participer à hauteur de 80% du reste à charge coût HT hors financements par l'ANRU, Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) ou autres.

- Participation nette de taxe ville de Bordeaux : 1 180 000 €,

- Participation nette de taxe Bordeaux Métropole : 4 720 000 €.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et plus précisément son article L5215-26,  
**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n° 2019-466 du 12 juillet 2019, portant règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain,  
**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2019-825 du 20 décembre 2019 approuvant la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires du Nouveau programme national de renouvellement urbain, notamment le projet de renouvellement urbain Joliot Curie,

**ENTENDU** le rapport de présentation

### **CONSIDERANT QUE**

- Le groupe scolaire de la Benauge est situé dans le quartier Joliot Curie faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain accompagné par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), lequel est intégré dans le périmètre d'une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain,
- Que cet équipement, d'un coût prévisionnel de 5 900 000 € HT, sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Bordeaux et qu'il est éligible aux règles de financement en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain arrêtées par délibération n° 2019/466 du 12 juillet 2019,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le montant de participation financière de 4 720 000 € de Bordeaux Métropole au projet de réhabilitation du groupe scolaire de la Benauge,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci annexée portant attribution de la subvention à la ville de Bordeaux pour la réalisation de l'opération,

**Article 3 :** Les crédits pour cette subvention sont prévus au budget principal, chapitre 204, compte 2041412, fonction 52.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>24 MAI 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>24 MAI 2022</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU